

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 15 septembre 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue au Pavillon des Sports de Dupuy le 15 septembre 2021, à 19 h 30.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Marcel Cloutier Alain Gagnon Marcel Bouchard Daniel Céleste Michel Cliche Henri Bourque Normand Moore Yves Dubé	Préfet Authier Authier-Nord Chazel Clermont Clerval Gallichan La Reine La Sarre
	Mme	Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Roger Lévesque	Normétal
	MM.	Pierre Godbout Alain Gagnon Léo Plourde	Poularies Rapide-Danseur Roquemaure
	Mme	Diane Provost	St-Lambert
	M.	David Goulet Florent Bédard Lucien Côté Alain Guillemette	Ste-Germaine-Boulé Ste-Hélène Taschereau Val Saint-Gilles
	Mme	Linda C.-Bédard	Secteur Languedoc
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj. :	Mme	Micheline Trudel	
Absents :	M.	Jacques Ricard	Duparquet
	Mme	Aline Bégin	Palmarolle

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 16 juin ;
4. Ratification des procès-verbaux du 29 juin et du 18 août;
5. Affaires en découlant;
6. Rapports et comptes rendus;
7. Information;

8. Administration générale;
9. Plan de gestion des matières résiduelles;
10. Développement;
11. Gestion des territoires non organisés;
12. Résolutions diverses;
13. Matières résiduelles : traitement de la matière organique;
14. Avis de motion, projet et adoption de règlement;
15. Parole au public;
16. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-130

Proposé par monsieur Normand Moore, appuyé par monsieur Marcel Bouchard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

21-131

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 16 juin 2021.

Ratification des procès-verbaux du comité administratif

21-132

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu de ratifier les procès-verbaux du comité administratif du 29 juin et du 18 août 2021.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Monsieur Normand Lagrange dresse le portrait des diverses rencontres et événements qui se sont tenus au cours du mois dernier.

Comité d'urgence sanitaire

Lors de la dernière rencontre, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a précisé que lors d'activités régulières, le passeport vaccinal n'est pas exigé pour accéder à des lieux où se tiennent des activités essentielles ou encore où les citoyens exercent leurs droits démocratiques, tels que les séances du conseil, les bureaux municipaux, les assemblées publiques de consultation, etc.

CISSSAT

À la demande du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, un plan de contingence a été préparé par le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT).

Monsieur Bégin résume les ruptures de services à prévoir sur le territoire. C'est un maintien minimal des services essentiels.

Ministre de la Famille – Appel de projets

Le ministre de la Famille, monsieur Mathieu Lacombe nous informe qu'un appel de projets sera lancé dans 4 à 6 semaines pour répondre aux besoins en services de garde éducatifs.

INFORMATION

Demande de soutien pour les services de sécurité incendie du Québec – Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Suite à la résolution 20-174 de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, le MSP fait état des nombreuses démarches entreprises au cours des dernières années afin de mieux soutenir les services de sécurité incendie municipaux dans leur planification de la sécurité incendie, tant dans l'accompagnement que dans l'intervention, la documentation et le soutien financier offerts pour aider et soutenir les milieux municipaux.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Plan d'attractivité et de rétention de la main d'œuvre de la MRC d'Abitibi-Ouest – Adoption

21-133

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu d'adopter le *Plan d'attractivité et de rétention de la main d'œuvre de la MRC d'Abitibi-Ouest*.

Ledit document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Application du règlement sur la gestion contractuelle – Rapport annuel 2020

ATTENDU QUE conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la MRC doit, au moins une fois l'an, déposer lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement;

21-134

EN CONSÉQUENCE proposé par Alain Guillemette, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'adopter le *Rapport annuel 2020 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest*.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC est en vigueur depuis le 9 octobre 2016 et qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, le conseil de la MRC doit adopter au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan;

21-135

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Rémi Jean, appuyé par monsieur David Goulet unanimement résolu :

QUE la MRC adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles joint à la présente;

QU'une copie de cette résolution et du projet de plan de gestion soient transmis à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté;

QUE le projet de plan de gestion soit soumis à une consultation publique d'ici le 30 avril 2022;

QUE dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la MRC rendra public un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi que la qualité de l'environnement*;

QUE le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Ledit document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

DÉVELOPPEMENT

21-136 **Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT)- Nomination**

Proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Rémi Jean et unanimement résolu de désigner monsieur Éric Fournier à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest au conseil d'administration de l'EACAT.

Fonds local d'investissement (FLI) – Volet général

21-137 Proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité d'investissement pour le projet FLI202110.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds local d'investissement (FLI) – Volet relève

21-138 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu de reprendre et d'adopter les recommandations du comité d'investissement pour les projets FLI202111 à FLI202112.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds Jeunes promoteurs

21-139 Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité d'investissement pour le projet JP202104.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Politique Municipalité Amies des Aînés (MADA) – Demande de prolongation

21-140 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu de déposer une requête auprès du Secrétariat aux aînés, afin qu'une prolongation du délai soit accordée pour le dépôt de la Politique MADA de la MRC d'Abitibi-Ouest, soit jusqu'au 30 juin 2022.

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Appel de projets

ATTENDU QUE le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté;

ATTENDU QU' à cette fin, il convient de procéder à un deuxième appel de projets;

21-141 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'inviter les organismes admissibles à soumettre, entre le 20 septembre et le 15 novembre 2021, un projet ayant des impacts directs sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion.

Marketing territorial – Offre de service

ATTENDU QU' une invitation à soumissionner a été lancée pour l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial;

ATTENDU QU' une soumission a été déposée et qu'elle est conforme;

21-142

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Marcel Bouchard et unanimement résolu d'accepter la soumission de LEBLEU management et ressources humaines pour l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial.

Le cahier des charges, la soumission déposée et la présente résolution valent contrat.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Entretien voirie locale – Secteur de Languedoc

ATTENDU QUE la MRC est responsable de l'entretien d'un tronçon de niveau 2 localisé dans le 6^e-et-7^e Rang, sur le territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima, secteur Languedoc;

21-143

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de Proulx & Genesse inc. pour l'entretien hivernal des tronçons 20760-02 et 20760-03 sous la responsabilité de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le territoire de Languedoc, pour la saison 2021-2022;
- **DE VERSER** un montant de 2 811 \$ par kilomètre (taxes en sus);
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer le contrat de service.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Gestion de l'inforoute régional de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) Nomination

21-144

Proposé par monsieur Rémi Jean, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de désigner monsieur Brian Goulet à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest au conseil d'administration du GIRAT.

Site de boues septiques – Transport des boues déshydratées

21-145

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le transport des boues septiques déshydratées vers le site de Multitech Environnement;
- **DE RETENIR** les services du Sous-poste de camionnage en vrac, Abitibi-Ouest.

Agence de mise en valeur des forêts privées – Assemblée générale annuelle

21-146

Proposé par monsieur Normand Moore, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes lors de l'assemblée générale annuelle 2021 de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées d'Abitibi :

- Monsieur Alain Gagnon (A-N.), administrateur;
- Monsieur Marcel Bouchard, représentant.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Traitement de la matière organique

Monsieur Normand Lagrange, directeur général, introduit la présentation d'un dossier important et sensible pour la MRC, mais aussi pour les générations à venir, le traitement de la matière organique.

Madame Micheline Trudel présente le résumé des travaux du comité environnement. Une fiche descriptive accompagne la présentation, dont :

- Objectifs de la « Stratégie de valorisation de la matière organique »;
- Compétences respectives;
- Présentation des rencontres du comité environnement;
- Scénarios priorisés et étudiés, coût moyen par unité d'occupation;
- Développements technologiques en cours;
- Échéancier;
- Recommandation du comité environnement.

Échanges et discussions suivent.

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a compétence à l'égard des municipalités de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, dite compétence plus amplement décrite par son règlement 15-2008;

CONSIDÉRANT les cibles fixées par la Stratégie de valorisation de la matière organique visant à améliorer la performance du Québec en matière de récupération et de recyclage des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les développements technologiques en cours, tant au niveau de la collecte que du traitement de la matière organique;

CONSIDÉRANT les diverses préoccupations soulevées, dont un environnement sain pour tous (citoyens, industries, commerces et institutions) et le cadre normatif des programmes d'aide;

CONSIDÉRANT la volonté des élus du territoire de développer une autonomie territoriale quant au traitement des matières organiques;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité environnement;

21-147

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Alain Guillemette et résolu :

- **D'ACCEPTER** la recommandation du comité environnement pour l'implantation d'une plateforme de compostage territoriale;
- **POURSUIVRE** les démarches pour la localisation de la plateforme de compostage;
- **EFFECTUER** les analyses complémentaires nécessaires au dépôt du projet auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- **MODIFIER** l'avant-projet déposé, en 2013, auprès du MELCC dans les délais requis;
- **DÉPOSER** le projet auprès du MELCC en respect du cadre normatif des programmes d'aide financière avant le 31 décembre 2022.

Monsieur Alain Gagnon (A-N.) demande le vote.

Vote :

	Voix	Pourcentage
Pour	18	98.47%
Contre	1	1.53%

Résolution adoptée à la double majorité.

La fiche descriptive fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu de lever la séance. Il est 23 h 15.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 27 octobre 2021

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.